

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 4 avril 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.863**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 15 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« j'aimerais connaître le nombre de médecins omnipraticiens pratiquant en groupe de médecine de famille (GMF) pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

Cette information, qui était auparavant diffusée dans les Rapports annuels de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux, ne l'est plus depuis 2019-2020. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2